Saint Ouen, le 16 décembre 2009

Posture de GDF SUEZ sur la proposition de RTE

« Apporter de la confiance dans les données fournies par les opérateurs d'effacement diffus »

Accord de GDF Suez sur le texte de RTE

GDF Suez partage les conclusions du document proposé par RTE concernant les moyens à mettre en œuvre pour donner confiance dans les données issues des acteurs d'ajustement. Par ailleurs, GDF Suez est d'avis de retenir l'option 2 parmi celles proposées par RTE concernant l'utilisation de la TIC.

Les raisons du choix de l'option 2 sont les suivantes :

- D'une part, obliger à utiliser la TIC dans tous cas nécessitera parfois le remplacement des compteurs ce qui semble peut rentable pour la collectivité dans la mesure où, si Linky doit être déployé, ces nouveaux compteurs seront remplacés.
- D'autre part, dans tous les cas, l'utilisation des données issues de la TIC par l'acteur d'ajustement ne garantit pas la réalité des données transmises aux gestionnaires de réseaux.

La cible doit être l'utilisation des données de comptage issues des GRD

GDF Suez estime que l'utilisation des données issues des opérateurs d'ajustement ne peut être que transitoire et uniquement à des fins de faciliter l'ouverture de ce nouveau marché. En cible, il est nécessaire de mettre en place une infrastructure de comptage et de SI permettant aux GRD de relever eux-mêmes les données de comptage nécessaires au contrôle des volumes d'ajustement réalisés.

RTE doit mener des contrôles au cours de la phase transitoire

Au cours de la phase transitoire, GDF Suez est soucieux de la réalité des volumes ajustés qui auront été activés. Des contrôles doivent être mis en place par RTE à ce sujet. Il conviendra que les coûts de ces derniers soient cohérents avec les enjeux financiers.

Nécessité de mettre en place des processus transitoires nécessaires au développement des effacements diffus

Au-delà de la problématique des moyens à mettre en œuvre pour avoir confiance dans les données issues des opérateurs d'ajustement, GDF Suez estime qu'il reste à aborder les processus de transfert des données à RTE. En effet, que les données soient issues des GRD ou des opérateurs d'ajustement, GDF Suez n'est pas sûr que les SI nécessaires au traitement automatique des données soient disponibles. Or, il est indispensable que, même en l'absence d'une telle infrastructure informatique, un mode transitoire soit défini et mis en œuvre afin de permettre le développement du marché des effacements diffus pour les clients profilés et les clients télé-relevés. Cette question devra être traitée rapidement.